

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. **HIRIBARREN Mizel**, Maire.

2021eko irailaren 29an, 20'00tan, Itsasuko Kontseilua bildu da HIRIBARREN Mizel auzapezaren lehendakaritzapean.

Présents / Hor zirenak : MM. **HIRIBARREN Mizel** - **ETXAMENDI Nicole** - **SETOAIN Michel** - **OSPITAL Maialen** - **HARISPOUROU Emile** - **ELISSALDE PARACHU Mirentxu** - **ETCHEMENDY AGUERRE Maialen** - **HIRIBARREN Gillen** - **IRUNGARAY Jokin** - **IRIQUIN Peio** - **TEILLERIE Jokin** - **DAGORRET Corinne** - **ITURBURUA Jean-Paul** - **BELLEAU François Xavier** - **USTARROZ Louis jaun, andereak**.

Absents excusés / Barkatuak : Mmes **CAUSSADE Emmanuelle** - **CROC Laetitia** - **ITURBURUA Marie-Hélène** - **MACHICOTE-POEYDESSUS Denise andereak**

Pouvoirs / Ahalordeak : Mme **CROC Laetitia anderea** à Mme **DAGORRET Corinne andereari** – Mme **ITURBURUA Marie-Hélène anderea** à M. **ITURBURUA Jean-Paul jaunari** – Mme **MACHICOTE POEYDESSUS Denise anderea** à M. **BELLEAU François Xavier jaunari**

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **TEILLERIE Jokin jauna**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2021

Le PV est adopté à l'unanimité des présents

Ordre du jour

1/ Accueil de loisirs en période de « petites vacances scolaires »

Le Maire rappelle que par délibération en date du 18 mai 2021, le Conseil Municipal avait décidé :

- de l'ouverture d'un service d'accueil de loisirs à Itxassou pour la période des vacances d'été, saison 2021 ;
- de désigner l'association « Uda Leku » en qualité de prestataire de ce service.

Le bilan dressé démontre :

- la très bonne fréquentation de la structure notamment de la part des familles d'Itxassou,
- la forte attente exprimée par les familles pour disposer de pareil service sur le temps des « petites vacances ».

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré,

- Considérant le bilan positif de la mise en place sur la Commune d'un service d'accueil de loisirs,
- Considérant l'enquête de satisfaction,
- Considérant l'expression d'un besoin réel,

DÉCIDE de formaliser le fonctionnement d'un service d'accueil de loisirs sur les périodes dites de « petites vacances » scolaires,

INDIQUE que dans ce cadre la commune mettra à disposition les sites et locaux nécessaires à l'accueil de la structure,

CONFIRME l'association « Uka Leku » en qualité de prestataire de ce service,

DÉCIDE de reconduire le partenariat avec la Commune de Mendionde pour la fourniture de repas au service d'accueil de loisirs,

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des conventions à venir et autres documents relatifs à ce dossier,
INDIQUE que les crédits nécessaires figurent au budget

Adopté à l'unanimité.

2/ CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : approbation du rapport

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 31 juillet 2020, fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 4 mai 2021 fixant la liste des membres de la CLECT ;

Vu le rapport établi par la CLECT du 15 septembre 2021 relatif aux évaluations de transferts de charges ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- **approuve** le rapport de la CLECT du 15 septembre 2021 tel que présenté en annexe ;
- **autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté par 17 voix « pour » et 1 abstention (M. IRIQUIN).

3/ Projets d'aménagements à la mairie, désignation d'un architecte

Le Maire indique qu'il ressort de la dernière réunion de travail de la commission « bâtiments » la nécessité de porter une réflexion globale sur la réorganisation des locaux de la mairie et leur accessibilité. Dans cette perspective, il est proposé de recourir aux services d'un architecte afin d'établir un avant-projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré :

- Considérant les problématiques liées à l'organisation des bureaux et leur distribution,
- Considérant le volet spécifique « accessibilité » en termes d'accès à l'étage,
- Considérant la nécessité de porter une réflexion plus globale sur la réaffectation des salles de réunion et la bibliothèque,

DÉCIDE du recours à un architecte afin de dresser un état des lieux et travailler sur un avant-projet ;

DÉSIGNE le cabinet HEMEN, architecte, pour procéder à cette mission ;

INDIQUE que les crédits nécessaires figurent au budget ;

AUTORISE le Maire à lancer cette mission et à signer tous documents y relatifs et notamment la convention.

Adopté à l'unanimité.

4 / Projet d'aménagement douche publique dans les sanitaires publics de la mairie

Question reportée dans l'attente d'éléments complémentaires.

